

5G RESTAURATION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue du 11 novembre 1918
78220 VIROFLAY
953 193 828 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 9 octobre,

A 11h

Le soussigné

- Monsieur GIAMMANCO Marco titulaire de

100 ACTIONS

Totalité des ACTIONS

100 ACTIONS

seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des ACTIONS (100 ACTIONS) composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GIAMMANCO Marco, président.

ORDRE DU JOUR

- ajout activité
- modification statutaire

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide d'ajouter les activités suivantes à l'objet social de la société : activité ambulante sur les marchés, restauration rapide de type : pizza, traiteur italien, épicerie fine italienne, street-food, vins et autres spiritueux italiens, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M G

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Viroflay, le 9 octobre 2025

Monsieur GIAMMANCO Marco



CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

M6